

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), M. PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. AUBERT.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 janvier 2016.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE **RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze janvier deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), M. PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. AUBERT.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 janvier 2016.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015**

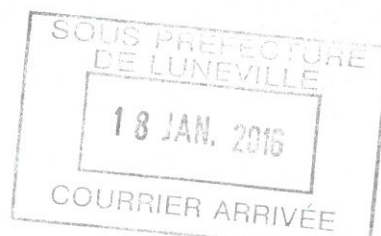
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 décembre 2015.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze janvier deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), M. PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. AUBERT.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 janvier 2016.

OBJET : ASALP - ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN ACCUEIL DE LOISIRS – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES FRANCAS
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

L'accueil de loisirs « L'île aux vacances » accueille des enfants en situation de handicap durant ses différentes sessions. Le handicap de ces enfants nécessite pour chacun la présence d'un animateur accompagnateur à temps complet.

Dans le cadre d'un projet départemental, l'association Les Francas de Meurthe-et-Moselle s'engage à prendre en charge tout ou partie de la rémunération des animateurs nécessaires, sur présentation d'un justificatif établi par la ville de Lunéville en fin de séjour et selon un modèle de convention joint à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- accepte la proposition de l'Association Les Francas pour la prise en charge de tout ou partie de la rémunération des animateurs affectés à l'accompagnement des enfants atteints d'un handicap,

- autorise le Maire à signer les conventions à venir avec l'Association Les Francas de Meurthe-et- Moselle,
- précise que les recettes seront imputées au budget nature 7478, fonction 421, enveloppe 15576.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze janvier deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), M. PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. AUBERT.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 janvier 2016.

**OBJET : ASALP - ACCUEIL DE LOISIRS L'ÎLE AUX VACANCES – MODIFICATIONS DU
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Afin de tenir compte de l'évolution du fonctionnement de l'accueil de loisirs municipal « L'île aux vacances », notamment l'extension des tranches d'âge accueillies aux enfants de 13 ans, il est proposé de modifier le règlement intérieur dont l'application sera effective dès la session des vacances de février 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs municipal « L'île aux vacances ».

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze janvier deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), M. PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. AUBERT.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 janvier 2016.

OBJET : JEUNESSE - TICKETS JEUNES 2015 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : M. HAUVILLER

Dans le cadre de l'opération "Tickets Jeunes", les associations se voient créditer par la ville du montant des tickets retournés.

Ainsi, il convient de verser aux associations les montants ci-dessous indiqués.

ASSOCIATIONS OU CLUBS	Nbre d'inscrip.	Nombre Filles Garçons		Répartition détail			Total	Subvention
CENTRE SOCIAL CULTUREL LES EPIS	2	1	1	1 à 16 €	1 à 6 €		16 € 6 €	22 €
NAUTIQUE CLUB LUNEVILOIS	25	17	8	25 à 16 €			400 €	400 €
LUNEVILLE DANSE EVOLUTION 2	20	18	2	20 à 16 €			320 €	320 €
BASKET CLUB LUNEVILLE	6	0	6	4 à 8 €	2 à 16 €		32 € 32 €	64 €
CARACHE LUNEVILOISE	8	2	6	7 à 16 €	1 à 6 €		112 € 6 €	118 €
CERCLE D'ESCRIME LUNEVILOIS	3	0	3	3 à 16 €			48 €	48 €
AS CHARLES GUERIN	5	1	4	5 à 16 €			80 €	80 €
ECOLE DE MUSIQUE	41	19	22	41 à 16 €			656 €	656 €
BASEBALL-SOFTBALL CLUB	12	4	8	12 à 16 €			192 €	192 €
JUDO CLUB	27	10	17	27 à 16 €			432 €	432 €
AMPLITUDE DANSE	5	5	0	5 à 16 €			80 €	80 €
FOOTBALL CLUB LUNEVILLE	24	3	21	23 à 16 €	1 à 12 €		368 € 12 €	380 €
SCL LUNEVILLE HANDBALL	18	4	14	18 à 16 €			288 €	288 €
ALTT LUNEVILLE	5	2	3	5 à 16 €			80 €	80 €
SKI CLUB LUNEVILLE	9	3	6	9 à 16 €			144 €	144 €
RUGBY CLUB LUNEVILOIS	6	1	5	6 à 16 €			96 €	96 €
CLUB HALTEROPHILE DE LUNEVILLE	5	2	3	5 à 16 €			80 €	80 €
SPORT ORIENTATION LUNEVILLE	8	3	5	8 à 16 €			128 €	128 €
ASSOCIATION MARIE	28	12	16	25 à 16 €	2 à 14 €	1 à 6 €	400 € 28 € 6 €	434 €
AMIDANSE	1	1	0	1 à 16 €			16 €	16 €
LES ARCHERS LUNEVILOIS	18	5	13	17 à 16 €	1 à 12 €		272 € 12 €	284 €
LA GALOPADE	1	1	0	1 à 16 €			16 €	16 €
PHYSIC GYM	5	3	2	5 à 16 €			80 €	80 €
MJC PREVERT	22	17	5	22 à 16 €			352 €	352 €
	304	134	170	304			4 790 €	4 790 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO ne participe pas au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de verser la somme de 4 790 € aux associations suivant la répartition précisée ci-dessus,
- précise que les crédits sont prévus au budget 2015, nature 6745, fonction 522, enveloppe 5115.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze janvier deux mille seize.



Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), M. PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. AUBERT.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 janvier 2016.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME 2016
DE REUSSITE EDUCATIVE
RAPPORTEUR : M. RECOUVREUR

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), mis en œuvre à Lunéville depuis 2008, repose sur l'élaboration de parcours individualisés et personnalisés d'accompagnement scolaire, éducatif, sanitaire et social d'enfants de 2 à 16 ans. L'objectif de ce programme, porté et financé par Le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), est d'aider les enfants concernés, avec leur famille, à surmonter ou à atténuer les obstacles de natures diverses qui freinent leur épanouissement.

Conformément aux objectifs déclinés dans le Contrat de Ville pour la période 2015-2020, qui confirment le rôle majeur du Dispositif de Réussite Educative, il est demandé à la Ville de Lunéville d'apporter, en plus des valorisations inscrites au bilan annuel, une contribution financière directe au fonctionnement du dispositif.

La Ville de Lunéville propose donc de contribuer au financement du dispositif à hauteur de 12 000 € pour l'année 2016, étant entendu que cette somme sera versée au Centre Communal d'Action Sociale, chargé de la mise en œuvre du dispositif de Réussite Éducative au niveau local.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention municipale de 12 000 € au Centre Communal d'Action Sociale afin de participer au financement du fonctionnement du dispositif de Réussite Educative,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2016, nature 6748, fonction 522, enveloppe 18871.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze janvier deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), M. PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. AUBERT.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 janvier 2016.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – DISPOSITIF AIDE AU PREMIER DEPART EN VACANCES 2016 **RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE**

Depuis 2001, un dispositif intitulé « Aide au Premier Départ en Vacances », porté par l'association Jeunesse au Plein Air, permet à des enfants et à des adolescents âgés de 4 à 17 ans de participer à leur premier séjour collectif. Ce dispositif a notamment pour objectifs de favoriser la mixité sociale et géographique dans les séjours jeunes en encourageant les départs en centre de vacances grâce à des mesures d'aide adaptées aux besoins des familles.

Le financement de ces séjours, sur une base de 320 € par enfant, est réparti comme suit :

80 € de la Caisse d'Allocations Familiales (la famille doit bénéficier de l'aide aux temps libres),
80 € du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (famille bénéficiaire du RSA),
80 € de l'ACAL
80 € de la collectivité inscrite dans le dispositif.

La famille apporte une part minimale, définie localement, équivalente à minima au "coût" de l'enfant s'il était resté dans sa famille.

Le CCAS de Lunéville étant déjà engagé financièrement dans ce dispositif, la Ville propose d'octroyer de manière complémentaire une subvention d'un montant maximal de 480 € à l'association Jeunesse au Plein Air, afin de permettre à 6 jeunes au maximum, dont les familles ne sont pas suivies par le CCAS, de se rendre pour la première fois en vacances. Les dossiers seront retenus par l'adjoint à la Politique de la Ville, en lien avec le responsable du service et l'agent chargé du projet, à partir des propositions du Conseil Général et des demandes spontanées.

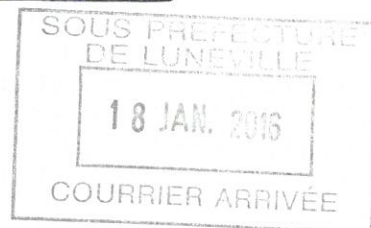
Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la reconduction de l'adhésion de la Ville au dispositif « Aide au Premier Départ en Vacances » ainsi que l'octroi d'une subvention maximale de 480 € à l'association Jeunesse au Plein Air pour les séjours qui se dérouleront au cours des vacances d'été 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise l'adhésion de la Ville au dispositif « Aide au Premier Départ en Vacances »,
- autorise le versement d'une subvention municipale d'un montant maximal de 480 € à l'association Jeunesse au Plein Air, sur la base de 80 € par séjour et sur présentation de factures, et précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016, nature 6574, fonction 523, enveloppe 23162,
- autorise le Maire a signer à tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze janvier deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), M. PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. AUBERT.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 janvier 2016.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - CONVENTION PLURI-PARTENARIALE ECO APPART **RAPPORTEUR : M. RECOUVREUR**

Par une délibération du 13 octobre 2011 le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer la première convention pluri-partenaire relative à l'Eco Appart. Ce projet, initié par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale de Lunéville, consistait alors à mettre en œuvre à titre expérimental sur le territoire du Lunévillois un appartement pédagogique nommé Eco Appart.

Ayant rencontré un succès croissant au cours de cette période expérimentale, la convention a été renouvelée une première fois sur une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Ce projet, auquel se sont également associés la Communauté de Communes du Lunévillois, le Conseil Départemental, la Mission Locale du Lunévillois ainsi que l'OPH par la mise à disposition d'un appartement, est né de l'identification de difficultés rencontrées par certains ménages sur les questions de la précarité énergétique, des situations budgétaires dégradées et du savoir habiter.

Il est proposé de poursuivre le soutien apporté à cette action du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Cette convention pluripartenaire, annexée à la présente délibération, comporte les engagements suivants pour la Ville :

- Le service communal Hygiène et Santé pourra être sollicité par le comité technique pour des informations générales relatives à la salubrité, et plus spécifiquement sur les points liés à l'habitat. L'intervention du responsable du service pourra avoir lieu de manière ponctuelle dans le cadre d'ateliers.

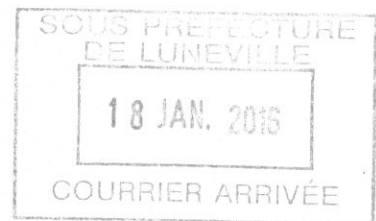
- La Ville s'engage à soutenir financièrement le projet d'Eco Appart sur une base annuelle de 1 500 €. Cette somme sera versée chaque année à l'Association Eco Appart, de 2016 à 2018, sous réserve de l'approbation par le Conseil Municipal.
- La Ville s'engage, en outre, à prendre en charge la réalisation de différents supports de communication liés à l'Eco Appart dans la limite annuelle (en valorisation) de 350 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer la convention ci-après annexée ainsi que tous documents relatifs à ce dossier,
- autorise le versement au Centre Communal d'Action Sociale de Lunéville, pour le financement du fonctionnement de l'éco-appart durant l'année 2016, une subvention d'un montant de 1 500 €,
- précise que cette somme de 1 500 € est prévue au budget 2016 dans la subvention de fonctionnement allouée au CCAS, nature 657362, enveloppe 11971 d'un montant de 1 386 000 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze janvier deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), M. PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. AUBERT.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 janvier 2016.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS
RISQUE PREVOYANCE – CONVENTION DE PARTICIPATION
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents définit le cadre de la participation des employeurs pour favoriser la protection sociale des agents.

En ce qui concerne le risque "prévoyance" lié à l'incapacité de travail, l'invalidité et/ou le décès, il a été décidé, par délibération n° 2015-311 du 8 octobre 2015, de lancer une consultation dans le cadre d'une convention de participation

Le résultat de l'analyse des offres a permis de retenir le groupement Intérieure/Gras Savoye aux conditions suivantes :

OFFRE DE BASE :

- | | |
|---|-------|
| - incapacité temporaire de travail : | 0,94% |
| - invalidité : | 0,41% |
| - décès/P.T.I.A
(perte totale et irréversible autonomie) | 0,20% |

soit un total de : 1,55 % du traitement de base + NBI à la charge de la collectivité

EN OPTION :

- minoration de retraite suite à invalidité : 0,25 % du traitement de base + NBI à la charge de l'agent

Sont admis à la souscription du contrat : les fonctionnaires et agents non titulaires de la collectivité, de droit public, inscrits à l'effectif de la collectivité, quel que soit l'âge de l'agent.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer la convention de participation au risque "prévoyance" à intervenir pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021 avec le groupement Intériale/Gras Savoye,
- précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze janvier deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. LEFEUVRE), M. PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. AUBERT.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 janvier 2016.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – CONVENTION EPF LORRAINE – MISE A DISPOSITION DE L'IMMEUBLE 1 RUE DES BENEDICTINS
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Par une convention foncière datée du 1^{er} décembre 2015, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, la Communauté de Communes du Lunévillois et la Ville de Lunéville ont défini leurs engagements respectifs en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 1 rue des Bénédictins. La signature de cette convention a été autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2015.

Par acte du 22 décembre 2015, l'EPFL s'est rendu acquéreur de ce bien, lequel est partiellement occupé par la SNCF en vertu d'un bail daté du 23 décembre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la mise à disposition à titre gratuit de cet ensemble immobilier.

Cette mise à disposition des biens, précaire et révocable, vaut transfert de jouissance et de gestion entraînant une subrogation de la commune dans tous les droits et obligations de l'EPF de Lorraine.

Il en résulte que la commune assume l'entière responsabilité des biens tant sur le plan juridique que sur le plan matériel, notamment en ce qui concerne les litiges pouvant survenir pendant la durée de détention des biens.

De ce fait, la Ville pourra occuper ou louer librement les biens mis à sa disposition et percevra la totalité des loyers, des redevances ou indemnités demandés aux occupants du bien et en fixera librement le montant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,**

- accepte la mise à disposition, à titre gratuit, de l'ensemble immobilier acquis par l'EPFL sis 1 rue des Bénédictins à Lunéville, cadastré section AH numéro 3 et 568,
- autorise le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze janvier deux mille seize.

Pour expédition conforme,
Le Maire,

